

Note de synthèse

FSGT 93 - Table ronde : sport et élections municipales, “Remettre le sport au cœur d’une politique publique émancipatrice.”

I/ Introduction

Les politiques publiques sportives sont décrites comme l’ensemble des décisions prises par des régions, des départements ou des communes, mises en œuvre par les services et qui concernent l’organisation et le développement des pratiques sportives sur le territoire, Charrier (2014). Loin d’être indépendantes, elles s’articulent à l’héritage des dispositifs passés sur le territoire, de leur imbrication dans le programme politique local, aux ressources et moyens disponibles ainsi qu’à travers d’enjeux transversaux. Par ailleurs, les politiques sportives sont également construites en fonction de la politique d’Etat et du budget alloué au sport. Dans ce contexte, de la complexité du système sportif, de la décentralisation, du modèle de gouvernance et de l’approche des élections municipales, la FSGT 93 a organisé une table ronde à la Coloc’ de l’Ourcq de Bobigny pour “remettre le sport au cœur d’une politique publique émancipatrice”. Les objectifs de cet événement sont de mettre en avant l’importance et la légitimité du sport dans la construction de politiques locales. Dans une démarche prospective, les locuteurs interrogent le sens commun, notamment face à la situation du département de Seine-Saint-Denis, décrit comme un territoire “fortement carencé” en équipements sportifs par le Comité Départemental Olympique et Sportif de ce département (CDOS 93).

Nous verrons, à travers les points de convergence et de divergence de discours, en quoi les politiques publiques devraient utiliser le sport comme un outil d’émancipation. Ensuite, nous mettrons en avant les perspectives proposées.

II/ Convergences

Nous pouvons mettre en lumière trois points de convergence identifiés au cours de la table ronde. La première convergence des acteurs de cette table ronde repose sur la volonté de faire reconnaître l’importance du sport dans la construction des politiques publiques. Actuellement, le sport n’est pas une compétence obligatoire des municipalités qui le considèrent comme une variable d’ajustement. Reconnaître le sport comme un droit permet une responsabilisation plus forte de l’État. Actuellement, son rôle est réduit par la nouvelle gouvernance du sport caractérisée par la création de l’ANS en 2019. Elle dote en compétences sportives les collectivités et fait peser une forte pression sur les acteurs locaux, celle de faire plus (dispositifs, structuration, action publique...) avec moins (budget actuel alloué au sport représentant 0,14% du budget global). Par ailleurs, mettre le sport au centre des politiques publiques intervient également en faveur de la réduction des inégalités sociales avec le maintien de financements publics et évite le glissement des coûts de pratique sur les pratiquants.

Le second point de convergence repose sur l’importance des acteurs associatifs locaux. Intégrer leur expertise “de terrain” à la construction de politiques publiques permet une réponse précise aux contraintes du territoire. Les contraintes sont différentes d’un territoire à l’autre, cela renforce l’importance de les prendre en compte pour construire des dispositifs adaptés. Le travail approfondi du diagnostic est un facteur clé de réussite des politiques publiques sportives. Les clubs, les associations, les bénévoles sont largement mis en avant. Les intervenants interpellent quant à la légitimité de ces derniers à participer au débat sur les politiques publiques sportives. Il est également important qu’ils sachent leur légitimité de contester ou d’influencer les décisions. Ce point est suppléé par le constat du manque de représentativité aux postes d’élus, pouvant remettre en question l’effectivité démocratique.

Les locuteurs sont unanimes quant aux limites de l’héritage olympique. Ils interrogent les logiques de ruissellement du sport d’élite vers le sport pour tous. Madame Keloua-Hachi (députée de la Seine-Saint-Denis) déplore l’absence de débat à l’Assemblée nationale sur ces questions. Le modèle de ruissellement décrit un processus d’inspiration de tous par la performance sportive et d’un engagement dans la pratique sportive conséquent au rayonnement du territoire par le sport d’élite. (“Les Jeux vont insuffler un élan inédit à la pratique de nos concitoyens” Mme Amélie Oudéa-Castéra, présidente du Comité National Olympique). La logique concernant les équipements sportifs est semblable. Les investissements en équipements sportifs pour de grands événements sportifs bénéficieraient ensuite aux collectivités. Le constat n’en dit pas la même chose. Sur le territoire de la Seine-Saint-Denis mais aussi à l’échelle nationale. Les élus, députés et acteurs du sport accusent le double discours d’apolitisation du sport lorsqu’il s’agit des JO par exemple.

III/ Divergences

Bien que les membres de la table ronde ne soient convaincus par l'importance du sport dans la construction des politiques publiques, certaines orientations demeurent différentes.

La première tension que nous pouvons mettre en avant concerne les équipements sportifs de proximité et les équipements sportifs structurants. Il existe des différences de vision et de positionnement. Les équipements structurants (gymnases, centres aquatiques...) favorisent la pratique associative, institutionnalisée tandis que les équipements sportifs de proximité (city-stades, aires de street-workout, Play grounds...) accessibles librement relèvent de l'auto-organisations des participants. Les équipements sportifs de proximité aux coûts limités représentent pour certains une adaptation à la conjoncture économique et permettent de grossir les chiffres d'équipements sportifs présents sur le territoire (remise en question du plan 5000 équipements de l'ANS) sans tenir compte des différences entre les typologies des installations. Pour d'autres, les équipements de proximité répondent aux nouvelles contraintes des usagers. Ces structures permettent un accès plus facile, sans contraintes et agissent en réduction des inégalités et augmentation du dynamisme du territoire. La superposition de ces équipements sur le territoire est une perspective à envisager.

Cette tension a également permis de soulever des questions portant sur la place du secteur privé dans la gestion d'équipements sportifs structurants. Les coûts de construction sont élevés tandis que les budgets sont en baisse. Les équipements structurants sont difficilement substituables. Une des solutions mise en avant est la mise en place d'une délégation de service public avec des acteurs privés concernant leur gestion. Cela permet de soulager les collectivités et de concentrer les ressources vers d'autres projets de nature sportive ou non. Pour d'autres, l'entrée du secteur privé dans l'organisation publique du sport n'est pas souhaitable et est évitable. Le maire-adjoint aux sports de la ville de Tremblay-en-France présente le cas de sa commune. Ils opèrent des demandes de financements et de subventions auprès d'autres acteurs publics, notamment la région, les collectivités. Concernant la gestion des équipements, ils n'ont pas recours aux DSP afin d'éviter toute dérive ou glissement.

Enfin, Selon nous il est important d'aborder la question des publics prioritaires à concerner par l'action publique sportive. Cette divergence n'a pas été abordé frontalement car il n'y a pas de "meilleure réponse". Tous les acteurs de la table ronde agissent sur les politiques publiques en Seine-Saint-Denis. Pourtant, dans leur discours alarmant sur la situation du 93, ils n'usent pas des mêmes exemples. Pour certains les dispositifs doivent porter sur la féminisation car les femmes sont les grandes oubliées. Pour d'autre, cette question relève de compétences de politique générale car le problème est systémique et plus global. D'autres utilisent les publics scolaires comme cible prioritaire. La question de l'accès aux piscines pour le bon déroulement du dispositif "savoir nager" est centrale sur ces questions. La divergence décrite ici repose sur l'orientation des politiques publiques sportives vers un public jugé prioritaire. Il peut être général, "sport pour tous" ou plus ciblé, "les adolescents des QPV". Il est de même que le sport n'est pas un outil de tout, sans orientations stratégiques il est inefficace. Celles-ci aussi sont différentes : santé, sédentarité, inclusion, cohésion sociale...

IV/ Perspectives et conclusion

La table ronde a permis de mettre en évidence la complexité du système de gouvernance du sport, cause d'un manque de reconnaissance du sport et de la faible implication des enjeux sportifs au sein des politiques publiques. Au travers des échanges, les locuteurs donnent des clés de réussite au développement de politiques publiques sportives. Elles sont la construction de dispositifs adaptés aux territoires, notamment le ciblage clair des publics. Néanmoins, ils attirent l'attention sur le fait qu'il existe un fort risque de dérives en l'absence de reconnaissance du sport comme une compétence obligatoire des collectivités et de l'État. Par ailleurs, ils invitent chacun à interroger le sens commun. En effet, il est souvent dit du sport qu'il est inclusif, vecteur d'éducation... Cela n'est vrai que lorsqu'il est utilisé comme outil de projets structurés. Le consensus autour du sport entraîne qu'il ne soit pas remis en question mais pas non plus développé comme s'il était foncièrement bon. Or, il est temps selon les intervenants d'instaurer le débat sur les orientations du sport. Enfin, des perspectives plus positives sont tout de même données. La principale étant d'interroger les modèles traditionnels pour les repenser en adéquation avec la nouvelle gouvernance, les nouveaux enjeux ainsi que les contraintes qui traversent l'actualité.